

DESTINATAIRES : Tous les médecins, tout le personnel clinique et tous les utilisateurs des laboratoires de la Montérégie

EXPÉDITRICE : Geneviève Plante, directrice clinico-administrative des laboratoires
Direction régionale des laboratoires

DATE : Le 6 janvier 2025

OBJET : **Nouvelles analyses hors Québec mises en moratoire à partir du 13 janvier 2025**

En suivi de la mise à jour de la Liste des analyses non couvertes par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et non remboursées dans le cadre du Mécanismes d'autorisation et de remboursement des analyses de biologie médicale non disponible au Québec, nous désirons vous informer que des nouvelles analyses seront mises en moratoire à partir du 13 janvier 2025.

Un délai de six mois sera octroyé pour ces analyses placées en moratoire afin de permettre au RSSS de se préparer à l'arrêt des envois et à l'utilisation des analyses offertes au Québec.

Pour connaître les analyses qui seront mises en moratoire, nous vous invitons à consulter la pièce jointe.

Merci de votre collaboration.

p.j. [Analyses en moratoire](#)